



Règlement des Foulées des Fêtes de Tartas 2026

ARTICLE 1 : EPREUVES

Les foulées des fêtes de Tartas organisées par l'association Los Esquirous (losesquirous@hotmail.fr - losesquirous.com) se déroulent le vendredi 03 juillet 2026 à Tartas (40).

Les différentes épreuves sont les suivantes :

Course des Pitchouns

Départ 18h00 - Place Aristide Briand

Epreuve non chronométrée sous autorisation et responsabilité des parents (limitation à 40 participants)

1 boucle de 450m pour les enfants nés en 2018-2019 et 2 boucles de 450m (900m) pour les enfants nés en 2013 à 2017

Marche 6km loisir sans dossard

Départ 19h15 – Place Aristide Briand

Courses 6km, 12km (solo et relais 7km + 5km) chronométrées

Départ 19h00 - Place Aristide Briand

ARTICLE 2 : PARTICIPATION

Les épreuves chronométrées sont ouvertes :

- Au licences FFA en cours de validité,
- les non licenciés doivent impérativement fournir un PPS obtenu en vous connectant à la plate-forme web : <https://pps.athle.fr/>,
- aux personnes mineures titulaires d'une licence FFA (Running – Compétition -Entreprise) en cours de validité à la date de la manifestation,
- aux personnes mineures sous réserve de fournir à partir du site <https://pyreneechrono.fr/inscriptions/>.
 - l'attestation qui stipule qu'ils ont répondu par la négative au questionnaire de santé
 - l'attestation à joindre à la place du certificat médical.
 - Les mêmes documents sont à compléter pour les inscriptions sur place.

Pour la marche loisir aucun certificat médical n'est demandé.

L'inscription à la course des Pitchoun doit être accompagnée d'une autorisation parentale.

Tout concurrent doit se retirer immédiatement de la compétition si un membre du service médical officiel lui en donne l'ordre.

ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS - DOSSARDS

L'inscription (en ligne ou sur place) à la course vaut acceptation du présent règlement.

Pour les concurrents mineurs, la signature d'un représentant légal est obligatoire.

En cas d'inscription erronée ou incomplète, l'organisateur se réserve le droit de la refuser.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le règlement sera disqualifiée.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Les inscriptions se feront à partir du site <https://pyreneechrono.fr/inscriptions/>. Il sera possible de s'inscrire le jour de la course jusqu'à 18h30.

Les frais d'engagement pour la course sont fixés à 7€ pour le 6km, 12€ pour le 12km (solo et relais) pour les inscrits sur le site partenaire (plus frais d'inscription) ou 10€ pour le 6km et 15€ pour le 12km (solo et relais) le jour de la course, réglés en espèces ou par chèque à l'ordre de « Los Esquirous ».

Le tarif pour la marche loisirs est fixé à 5€ le jour de la course (inscription sur place), réglés en espèces ou par chèque à l'ordre de « Los Esquirous ».

Les dossards seront remis à tous les coureurs :

- le jour de la course à partir de 17h30 sur site,
- ou chez notre partenaire Foulées Dax, 620 Rue du Marensin - 40990 Mées le jeudi 2 juillet 2026.

Principe du relais : le 1er coureur prend le départ à 19h00 en même temps que le départ général et le passage de témoin se fait au niveau du KM7 (également zone de ravitaillement) et le 2ème coureur fait les derniers 5km. Pas d'obligation de passer la ligne d'arrivée ensemble.

ARTICLE 4 : CATEGORIES D'AGES

La course de 12 km est ouverte aux concurrents nés en 2010 (16 ans) et avant.

La course de 6 km est ouverte aux concurrents nés en 2010 (16 ans) et avant.

ARTICLE 5 : RAVITAILLEMENT

De l'eau et des rafraîchissements seront disponibles à l'arrivée. PAS DE GOBELET FOURNI PAR L'ORGANISATION.

- Course 6km : 1 Ravitaillement au KM3.
- Course 12km (solo et relais): 3 Ravitaillements, au KM3, au KM7 et au KM9 (eau uniquement)
- Marche de 6km : 1 Ravitaillement au KM3.

ARTICLE 6 : ORGANISATION

Les participants pourront utiliser les sanitaires extérieurs de la mairie ainsi que les vestiaires du gymnase situé Rue Jules Ferry.
L'organisation se réserve le droit de modifier le règlement avant la date de la manifestation.

La sécurité médicale sera assurée par l'ADPC 40, antenne de Tartas.

La circulation n'étant pas interrompue sur le parcours, chaque participant devra respecter le code de la route, les instructions des signaleurs (vêtus de gilets à haute visibilité) et suivre le balisage (Flèches jaunes pour le 6km – Flèches rouges pour le 12km(solo et relais) – Flèches jaunes pour la marche). L'organisateur n'est pas responsable du comportement des personnes enfreignant la législation du code de la route et décline toute responsabilité en cas d'accident corporel qui pourrait arriver pendant les épreuves.

ARTICLE 7 : ASSURANCES

La course est couverte par une assurance en responsabilité civile souscrite par l'association à la SMACL.

Les licenciés bénéficient, s'ils ont souscrit au contrat collectif attaché à leur licence, de l'assurance de personnes dite « individuelle accident ». Il revient aux participants non licenciés de souscrire une assurance individuelle accident ou de prendre attache auprès de leur assureur pour vérifier leur couverture.

L'organisateur informe ces concurrents non licenciés de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique peut les exposer.

ARTICLE 8 : RESULTATS - RECOMPENSES - TIRAGE AU SORT

La société Pyrénées Chrono assurera le chronométrage qui ne s'arrêtera qu'au dernier arrivant. Chrono en temps réel.

Une récompense sera remise :

- aux 3 premiers du classement individuel homme et femme pour chaque courses (6km et 12km),
- aux vainqueurs du 12km relais homme, femme et mixte,

L'organisation se laisse le droit de récompenser d'autres catégories.

La remise des lots aura lieu sur le podium Place Aristide Briand à partir de 20h45 en présence physique du concurrent.

À l'issue de la course, un tirage au sort sera organisé, par numéro de dossard. La présence physique du concurrent tiré au sort, sera indispensable. Après chaque tirage, le numéro gagnant sera appelé. En cas d'absence dans les 5 secondes suivantes, il sera procédé à un autre tirage sans que le concurrent précédent ne puisse revendiquer quoi que ce soit. Tous lots ou récompenses offertes ne peuvent donner lieu, de la part du bénéficiaire, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

ARTICLE 9 : INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément aux dispositions de la loi n°78*17 du 11 janvier 1978 modifiée dite « informatique et libertés », l'organisateur informe les participants à la présente course que les résultats pourront être publiés sur le site internet de l'épreuve, sur <https://pyreneeschrono.fr>, sur le site du comité et/ou la Fédération française d'athlétisme. Si des concurrents souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur à l'adresse suivante (losesquiros@hotmail.fr) ou sur le site internet de Pyrénées Chrono.

ARTICLE 10 : DROIT A L'IMAGE

Les participants acceptent, pour une durée de 2 ans, que leur image prise à l'occasion de cette manifestation soit utilisée dans les diverses communications attachées à l'épreuve.

ARTICLE 11 : ANNULATION DE L'EPREUVE

En cas de force majeure, de pandémie (type COVID), de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

ARTICLE 12 : ACCOMPAGNATEURS

Les accompagnateurs sont interdits.